



Commune de CUZIEU

Téléphone : 04 79 81 70 03
Email : mairie.cuzieu01@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes CROSNIER, MARCHAND, POZZO, ROESCH et SEGUIER.

Mrs ALBERT, DEVENAT, MICHEL.

Absents excusés : Mme AMEEUW, Mrs GUSMEROLI (pouvoir donné à Mme MARCHAND) et VINIACOURT.

Secrétaire de séance : Mme MARCHAND

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (séance du 21/02/2024) envoyé par mail à l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame MARCHAND se porte volontaire pour être secrétaire de la présente séance.

Ordre du jour

1. **Vote du compte de gestion 2023**
2. **Vote du compte administratif 2023**
3. **Affectation du résultat de l'exercice 2023**
4. **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024**
5. **Vote des subventions aux associations 2024**
6. **Vote du budget 2024**
7. **Travaux effectués, en cours et à venir**
8. **Aire de jeux : demande de subvention auprès de la Région**
9. **Ecole : convention regroupement pédagogique concentré**
10. **Informations et questions diverses**

Synthèse de la séance :

1. Vote du compte de gestion 2023

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Commune dressé par le trésorier, à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif 2023

Présentation faite par Monsieur Devenat. Madame le Maire se retire au moment du vote. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 à l'unanimité :

Commune

Résultat de fonctionnement : + 230 504,35 € Résultat d'investissement : - 11 116,63 €

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023	230 504,35 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	11 116,63 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	219 387,72 €
Ligne 001 = 11 116,63 € DEP SI si chiffre négatif	
Ligne 001 = 0,00 € REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/1068 :	11 116,63 €
DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27,81 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 38,76 %

Taxe d'habitation (THRS) : 15,48 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces taux d'imposition en 2024.

Le produit attendu des taxes à taux voté serait de 124 882 € (119 562 € en 2023).

5. Vote des subventions aux associations 2024

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous :

SOU DES ECOLES ST MARTIN DE BAVEL - CUZIEU	250.00 €
ASCOLEC	50.00 €
ANCIENS COMBATTANTS DE VIRIEU LE GRAND	100.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS DU COLLEGE DU VALROMEY (APCV)	100.00 €
MUSIQUE MUNICIPALE L'ARENE	100.00 €
CUZIEU ANIMATIONS ET PATRIMOINE	100.00 €
L'AMIE DU PAIN	100.00 €
AMICALE DES JEUNES ST MARTIN DE BAVEL - CUZIEU	100.00 €
AGATH	100.00 €
AMICALE DES LOISIRS DES RETRAITES ST MARTIN DE BAVEL	100.00 €
TOTAL	1 100.00 €

6. Vote du budget 2024

Une proposition de budget a été envoyée par mail aux membres du conseil municipal le 27 mars dernier. Suite à l'acquisition d'un nouveau logiciel et au passage à la nouvelle nomenclature (M57), la version est différente de celles des années antérieures mais plus claire. Madame Thomasset, secrétaire de mairie, présente et apporte des annotations pour les plus gros postes et les changements.

Une baisse des dotations de l'Etat par rapport à l'an dernier est constatée pour un montant de 10 137 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 :

	Section fonctionnement	Section investissement
Commune	521 905,72 €	81 516,53 €

7. Travaux effectués, en cours et à venir

- Élimination des archives triées et obsolètes suite à la validation faite par les Archives Départementales. Celles-ci ont été récupérées par Odynéo Belley la semaine dernière. Coût : 532,80 €.
- MGR a posé toutes les huisseries sur le bâtiment de la mairie. Reste à venir les volets solaires. Montant total des travaux : 27 426,34 € HT.
- Réparation fuites toiture mairie et local technique communal par Yoan Rey.
- Projet sécurisation RD31C Vollien : dossier aide du Département à déposer avant la mi-juin pour projet 2025. Madame Marchand présente le projet aux membres de l'équipe municipale. Des devis seront demandés pour avoir un chiffrage du projet.

8. Aire de jeux : demande de subvention auprès de la Région

Suite aux dons de deux associations (3 000 € Cuzieu Animations et Patrimoine + Sou des Ecoles SMBC 2 500 €) et d'un habitant de la commune (Bernard COLLOMB 2 000 €), le projet a été revu et les enfants ont été consultés.

Deux dossiers seront déposés auprès de la Région :

- BONUS RURALITE pour une structure avec toboggan : 7 685 € HT (subvention de 40 % donc reste à charge 4 611 €) ;
- AIRE DE JEUX INCLUSIVE pour PMR (table de jeux échiquier + petits chevaux + table ping-pong + panneau puissance 4) : 5 685 € HT (subvention de 50 % donc reste à charge 2 842,50 €).

TOTAL : 7 453,50 € HT pour 7 500 € de dons. La commune financera les aménagements et la sécurisation nécessaire à l'installation de ces jeux (pas de chiffrage pour l'instant).

9. Ecole : Convention regroupement pédagogique concentré

Elle a été signée avec la commune de Saint-Martin-de-Bavel après validation par l'Inspection Académique. Même si les frais scolaires et périscolaires ont toujours été partagés entre les deux communes, cette nouvelle convention officialise le regroupement historique des deux communes et permettra de sécuriser le maintien de classes en cas de menace de fermeture.

10. Informations et questions diverses

- Réservation de la salle d'activités et de la plateforme communale : pour le paiement, la mairie n'a plus le droit de prendre des chèques. Dorénavant, un titre de recette sera émis par la trésorerie.
- Piégeage du frelon asiatique : suite à la rencontre de Monsieur Treillé (Président des Apiculteurs du Bugey), la commune fera l'acquisition de 16 pièges qui seront installés sur la commune selon ses recommandations.
- Rappel date du scrutin des élections européennes : le 09 juin 2024 (un seul tour).

Séance levée à 21h00.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 10 juin 2024.

Le Maire
Laurence CROSNIER



La secrétaire de séance
Stéphanie MARCHAND